

# Tutoriel ASAP - Vérifier ses données SIRh Avancement INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE

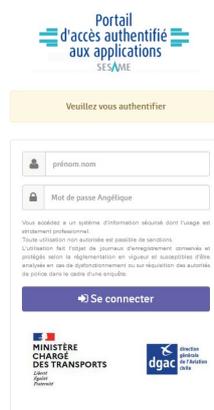
## Accéder à l'application SIRh



L'accès à l'application SIRh n'est possible que depuis un poste informatique relié au réseau DGAC, en Intranet.

Il faut d'abord accéder au portail SESAME, en tapant dans un navigateur l'adresse <https://auth.sigp.aviation-civile.gouv.fr/>

L'accès s'effectue au moyen des identifiants (login et mot de passe) Angélique (les mêmes que ceux utilisés pour la messagerie professionnelle).



Portail d'accès authentifié aux applications  
SESAME

Veuillez vous authentifier

prénom.nom

Mot de passe Angélique

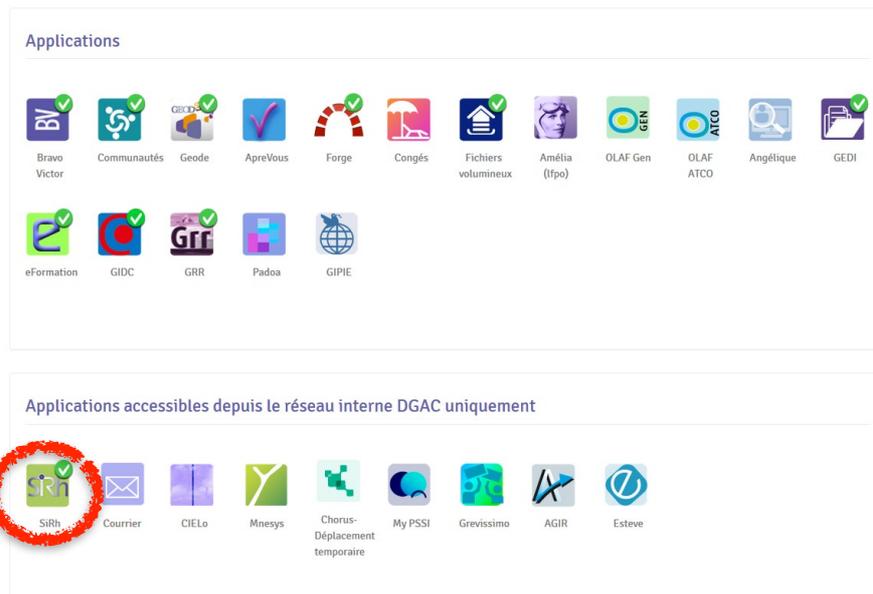
Vous accédez à un système d'information sécurisé dont l'usage est réservé aux professionnels.  
Toute utilisation non autorisée est passible de sanctions.  
L'utilisation de ce portail de journal d'engagement opérationnel est soumise à la réglementation en vigueur et soustraite d'une analyse en cas de dysfonctionnement ou sur réquisition des autorités de police dans le cadre d'une enquête.

Se connecter

MINISTÈRE CHARGE DES TRANSPORTS  
DGAC

Aide | Mentions légales

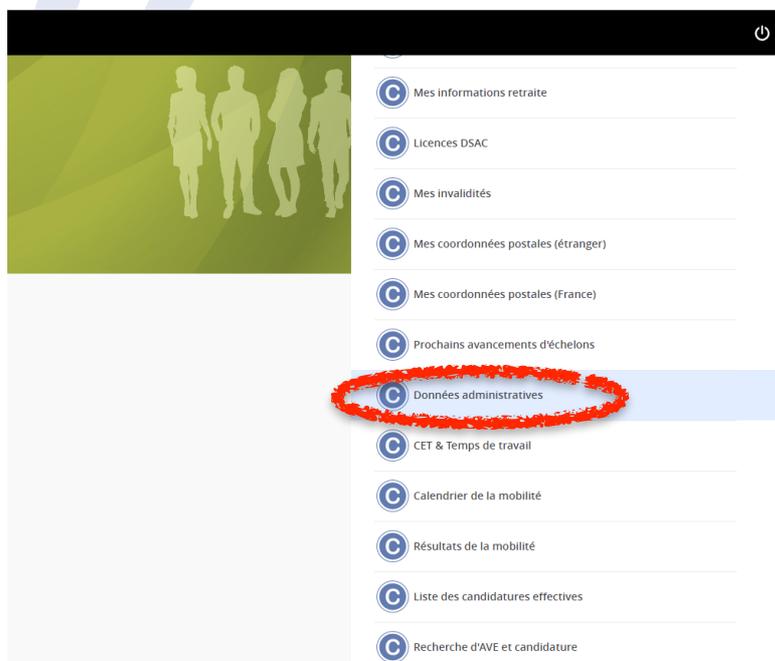
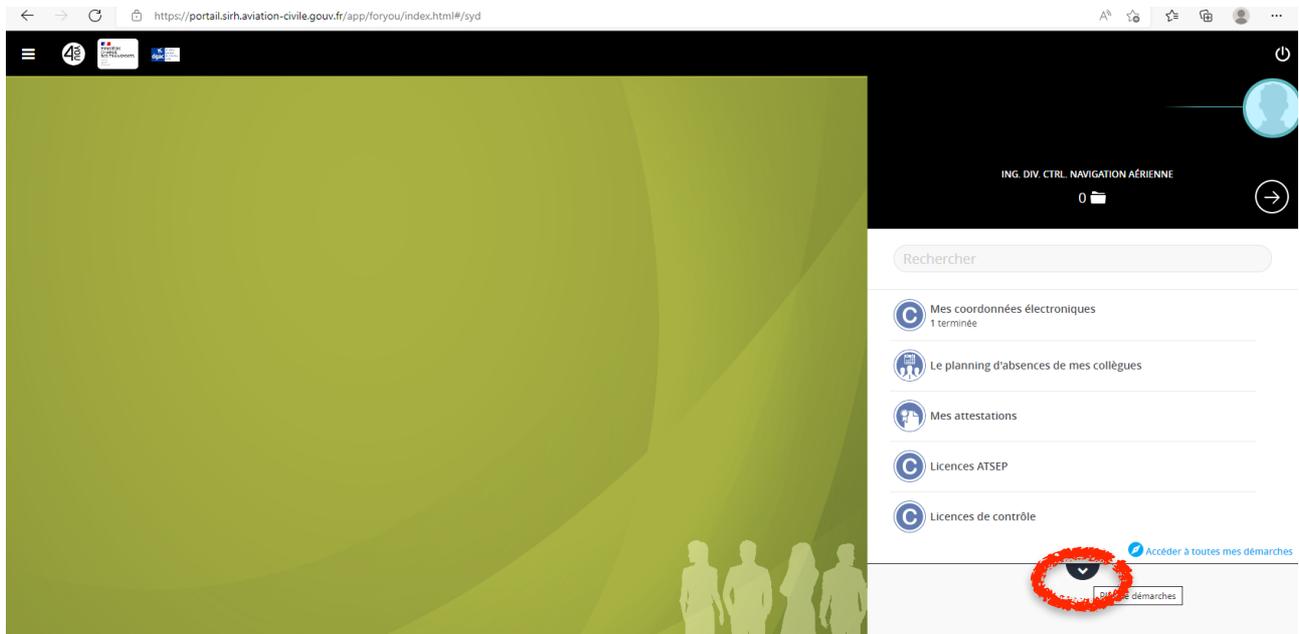
Le portail SESAME donne ensuite accès à différentes applications. Cliquer sur l'icône SIRh (en bas de l'écran) :



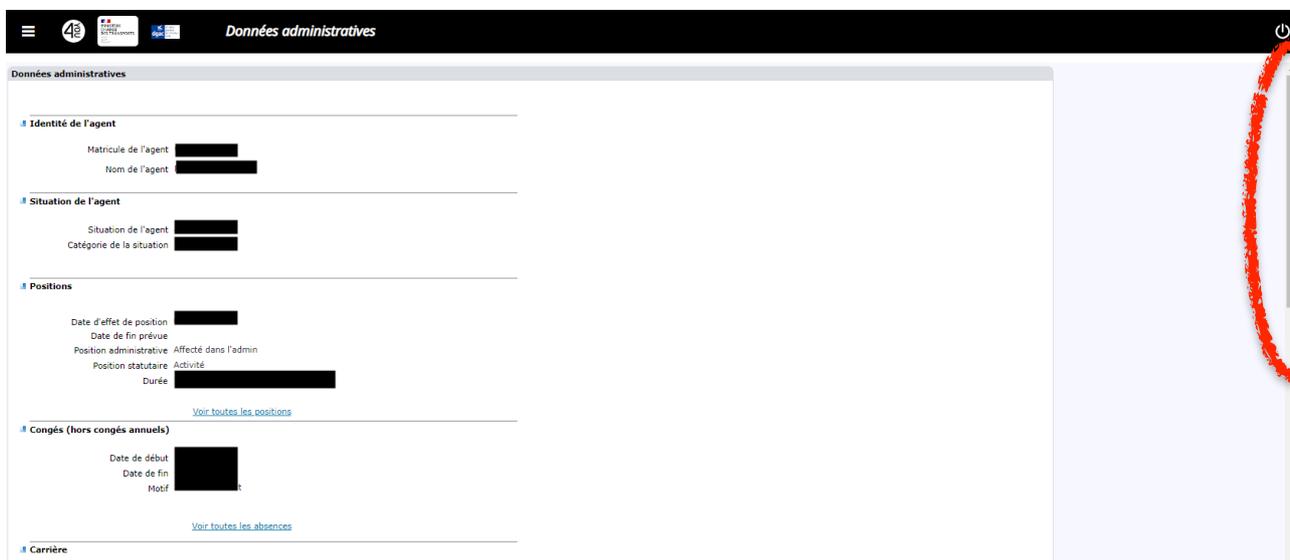
Il est possible que les identifiants Angélique soient à nouveau demandés avant de se connecter à SIRh.

# Étape 1 : Vérifier ses données administratives

Une fois connecté à l'application SIRh, la page d'accueil s'affiche. Il faut ouvrir l'onglet « plus de démarches » pour faire apparaître le menu « données administratives ».

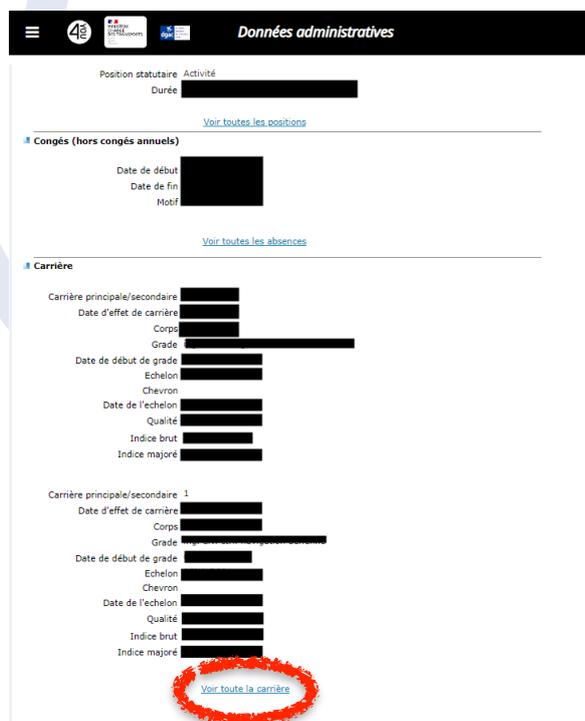


Le menu « données administratives » affiche différentes rubriques : identité de l'agent, situation de l'agent, positions, congés, carrières, affectations, fonctions complémentaires, qualifications statutaires et ancienneté. Il est possible de visualiser toutes les rubriques en utilisant l'ascenseur (à droite de la page).



### ÉTAPE 1 : Vérifier ses données de carrière (et en prendre une copie)

Au moyen de l'ascenseur, aller jusqu'à la rubrique « carrière » puis cliquer sur le lien « voir toute la carrière ».



SIRh affiche alors sous forme de tableau l'ensemble des données de carrière, à savoir tous les grades et tous les échelons depuis l'entrée à la DGAC.



Il faut faire une copie d'écran (ou une photo) de cette page pour pouvoir la mettre en pièce jointe du formulaire de mandatement du SNCTA pour la campagne d'avancement.

Date d'effet	Date de fin	Corps	Grade	Echelon	Chevron	Qualité statutaire	Indice brut	Indice majoré
[redacted]	[redacted]	ICNA	[redacted]	[redacted]	[redacted]	Titulaire	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	ICNA	[redacted]	[redacted]	[redacted]	Titulaire	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	ICNA	[redacted]	[redacted]	[redacted]	Titulaire	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	ICNA	[redacted]	[redacted]	[redacted]	Titulaire	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	ICNA	[redacted]	[redacted]	[redacted]	Titulaire	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	ICNA	[redacted]	[redacted]	[redacted]	Titulaire	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	ICNA	[redacted]	[redacted]	[redacted]	Stagiaire détaché	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	ICNA	[redacted]	[redacted]	[redacted]	Elève détaché	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	Titulaire	[redacted]	[redacted]

**Pourquoi les données de carrière sont-elles importantes pour les avancements ?**  
Ces données sont utilisées par l'administration afin de déterminer les conditions de reclassement dans le grade d'ingénieur divisionnaire.

**Que faire en cas d'erreur ou d'omission ?**  
Contacter sans délai son service local des ressources humaines (désormais rattaché au SIR du service) afin de demander la correction de l'erreur ou de l'omission. En cas de difficulté, contacter la cellule ASAP à [asap@sncta.fr](mailto:asap@sncta.fr).

## Étape 2 : Vérifier ses données Licence

Depuis la page d'accueil de l'application SIRh, se rendre dans le menu « Licences de contrôle ».

SIRh affiche alors les différents éléments connus concernant la Licence européenne de contrôleur de la circulation aérienne.



Il faut faire une copie d'écran (ou une photo) de la rubrique « mention d'unité » de cette page pour pouvoir la mettre en pièce jointe du formulaire de mandatement du SNCTA pour la campagne d'avancement

Unités	Mention	Date de délivrance	Date de validité
	PS ADU/GHC GHS		
	LO ADU/GHC GHS AIR RAD		
	LO ADU/GHC GHS AIR RAD		
	ZZ ADU/GHC GHS AIR RAD		
	ZZ ADU/GHC GHS AIR RAD		
	ZZ ADU/GHC GHS AIR RAD		
	ZZ ADU/TWR GHS RAD		
	ZZ ADU/TWR GHS RAD		
	ZZ ADU/TWR GHS RAD		

### Pourquoi les données de Licence sont-elles importantes pour les avancements des ICNA ?

Pour les ICNA, les données relatives à l'obtention de la première mention d'unité finale (MU\_ZZ) (et, dans le cas des approches de groupe A, la mention d'unité intermédiaire LO) permettent à l'administration de vérifier l'éligibilité pour un avancement au grade d'ingénieur divisionnaire ainsi que la date correspondante.

### Que faire en cas d'erreur ou d'omission ?

Contactez sans délai votre service local des ressources humaines (désormais rattaché au SIR du service) afin de demander la correction de l'erreur ou de l'omission. En cas de difficulté, contactez la cellule ASAP à [asap@sncta.fr](mailto:asap@sncta.fr).